

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1025

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« Une action volontariste visant à enrayer le bizutage et promouvoir la diversité sera menée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES propose d'assurer une action volontariste pour enrayer le bizutage et le harcèlement dans le cadre militaire. Depuis plusieurs années, des efforts ont été entrepris en ce sens. De nombreuses affaires ont été révélées, signe sans doute que la « loi du silence » quand elle prévalait perd de sa force. Ce n'est pourtant pas suffisant. Il est de première importance que toutes celles et ceux qui souhaitent servir la patrie puissent le faire sans crainte. Outre qu'il s'agit d'un droit, il faut faire observer que la diversité des profils est un facteur incontestable de « supériorité opérationnelle » et qu'à l'inverse toute atteinte à l'esprit de solidarité et de camaraderie affaiblit l'institution.